

infrarégionales ont été choisies pour des projets pilotes d'application du Programme mondial : la baie de la Californie du Sud et le golfe du Maine.

Le Canada a pris une part très active à l'étude de la pollution causée par les navires. En 1994, le Canada s'est joint à la Convention internationale sur les mesures de préparation et d'intervention en cas de pollution par les hydrocarbures, qui examine la pollution causée par les produits pétroliers. Dans ce contexte, le Canada réexamine son plan d'intervention maritime conjoint avec les États-Unis pour intervenir en cas de déversements dans les eaux frontalières communes. Le Canada joue un rôle également dans la révision de la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets (Convention de Londres).

La Loi canadienne sur la protection de l'environnement

Des modifications à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, qui sont actuellement soumises à l'étude du Parlement, ont été proposées pour incorporer les sources terrestres de pollution marine. Cette nouvelle disposition appuiera les mesures prises dans le cadre du PAN pour empêcher et réduire la pollution marine de sources terrestres.

PROGRÈS RÉALISÉS AU CANADA DANS LA GESTION DES PÊCHES

La conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques demeurent le point central des activités océaniques au Canada. Le gouvernement fédéral a pour objectif de faire du secteur des pêches une industrie durable sur les plans économique et environnemental. Pour ce faire, il applique une stratégie favorisant la restructuration de l'industrie et apportant des changements aux politiques de pêche et aux pratiques de gestion, tant sur le plan intérieur qu'international.